



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23044722

Déposé / Reçu le

23 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0542 953 144

Nom

(en entier) : **INSUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Arts 9 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 Septembre 2022

Ce lundi 26 Septembre 2022, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société Insurope SC/CV.

Etaient présents :

Harry van der Zwan (Chairman)

Isabelle Dellerie (represented)

Typhaine Delorme by proxy

Koen Cole

Rafael Rosas González

Michael Reinelt

Jens Runing

Vanessa Perez Donke

Jesse Ogushwitz

Nationale-Nederlanden (Netherlands)

Groupama Gan Vie (France)

AG Insurance (Belgium)

GNP (Mexico)

Alte Leipziger (Germany)

Danica (Denmark)

Icatu Seguros

Prudential (USA)

Ordre du jour :

- transfert du siège

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège de Insurope S.C./C.V. situé Avenue des Arts 9, 1210 Saint-Josse-Ten-Noode à l'adresse suivante Boulevard de Waterloo 16, à 1000 Bruxelles à dater du Premier Février 2023

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2023 - Annexes du Moniteur belge